

11 janvier 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le lundi 11 janvier 2016 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur la mairesse, Madame Françoise Boudrias. Sont également présents, Madame la conseillère Marie-France Bouchard et Messieurs les conseillers Martin Chaput, Daniel Gravel, Michel Lambert, Luc Pagé et Gilbert Perreault.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 7 décembre et séance extraordinaire du 14 décembre 2015
- 04- Correspondance
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- Administration
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 11 janvier 2016
 - 5.2 Demandes d'aide financière à madame Véronique Hivon, députée du comté de Joliette
 - 5.3 Nomination de madame Bérénice Daigle-Ricard à la remise de la médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés
 - 5.4 Adjudication d'un contrat de remplacement du système de contrôle de ventilation/chauffage/climatisation et ses composantes au Centre administratif et communautaire
 - 5.5 Avis de motion d'un règlement amendant le règlement 507-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances quant à la disposition des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques
 - 5.6 Adoption du règlement numéro 567-2016 amendant le règlement numéro 491-2007 relatif aux délégations de pouvoirs à certains officiers municipaux de la Municipalité de Sainte-Mélanie
 - 5.7 Approbation des prévisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie
 - 5.8 Adjudication d'un contrat de fournitures et services professionnels – remplacement du serveur informatique
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Rapport du service d'urbanisme - décembre 2015
 - 6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 décembre 2015
 - 6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2015-00010 – Lots 250, 251, 252 et 253
- 07- Sécurité publique
 - 7.1 Adoption du règlement numéro 566-2016 abrogeant le règlement numéro 384-99 intitulé « Règlement sur les fausses alarmes » remplacé par le règlement numéro 564-2015 relatif aux systèmes d'alarme
- 08- Loisirs et culture
 - 8.1 Reconduction du projet d'emploi intermunicipalités pour l'exercice financier 2016

09- **Hygiène du milieu et travaux publics**

9.1 **Rapport du service des Travaux publics – décembre 2015**

10- **Varia**

11- **Période de questions**

12- **Levée de la séance**

2016-01-001

01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20 h 04.

- a) Rénovation cadastrale, effets sur les rues privées;
- b) Rues privées domaine Charland, camping Campus et circulation des autobus scolaires;
- c) Domaine Charland, éclairage des rues, possibilité de contribuer à l'acquisition de lumières de rue;
- d) Possibilité de municipaliser la rue Marier et le barrage qui s'y trouve;
- e) Possibilité de joindre à l'envoi des comptes de taxes une lettre du Comité d'entretien des rues privées du Domaine Charland enjoignant les résidents à payer leurs cotisations pour l'entretien des rues privées;
- f) Rénovation cadastrale et effets sur les servitudes de passage.

La période de questions est close à 20 h 20.

03- **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2016-01-002

3.1 **Séance ordinaire du 7 décembre et séance extraordinaire du 14 décembre 2015**

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leurs procès-verbaux au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Monsieur Luc Pagé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 soient approuvés.

Adoptée

04- **CORRESPONDANCE**

2016-01-003

4.1 **Adoption du bordereau de correspondance**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 6 janvier 2016.

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 6 janvier 2016.

Adoptée

05- **ADMINISTRATION**

2016-01-004

5.1 **Adoption des comptes payés et à payer au 11 janvier 2016**

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 11 janvier 2016 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **245 209.95 \$**.

Décaissements : chèques 7984 à 8016	18 232.35 \$
Chèques annulés : chèque 7789 et chèque 7879	(2 293.33 \$)
Comptes fournisseurs : chèques 8017 à 8102	189 254.47 \$
Salaires du mois de décembre 2015	40 016.46 \$

Total de la période : **245 209.95 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Directeur général et
secrétaire-trésorier

2016-01-005

5.2 **Demandes d'aide financière à madame Véronique Hivon, députée du comté de Joliette**

ATTENDU les projets de réfection de voirie de la Municipalité de Sainte-Mélanie et la nécessité de solliciter l'aide financière de la députée du comté de Joliette, madame Véronique Hivon;

ATTENDU l'enveloppe discrétionnaire de la députée relative au « Programme d'amélioration du réseau routier municipal »;

ATTENDU l'enveloppe discrétionnaire de la députée relative à l'aide financière aux organismes et activités de loisirs et culture connue sous le nom de « Programme d'action bénévole »;

ATTENDU l'invitation de la députée à soumettre par résolution nos demandes dans le cadre de ces programmes d'aide financière;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie a déposé, à la députée du comté de Joliette, madame Véronique Hivon, un dossier complet en ce qui concerne les besoins en réfection des chemins, routes et rues de la municipalité, tel que préparé par nos ingénieurs-conseils et montrant la nécessité d'investir plus de 2 millions de dollars dans les cinq prochaines années;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Appuyé par Monsieur Luc Pagé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DEMANDER à madame Véronique Hivon l'octroi d'une aide financière de quinze mille dollars (15 000 \$) dans le cadre de son enveloppe discrétionnaire pour l'amélioration du réseau routier municipal;

DE DEMANDER à madame Véronique Hivon l'octroi d'une aide financière de deux mille dollars (2 000 \$) dans le cadre de son enveloppe discrétionnaire pour le programme d'action bénévole, soit mille dollars (1 000 \$) pour l'achat de livres à la bibliothèque et mille dollars (1 000 \$) pour le soutien activités « jeunesse » au service des loisirs;

DE MANDATER madame Françoise Boudrias, mairesse et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier pour assurer le suivi des présentes.

Adoptée

2016-01-006

5.3 Nomination de madame Bérénice Daigle-Ricard à la remise de la médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés

ATTENDU qu'une médaille est remise dans le cadre de cérémonies présidées par le Lieutenant-gouverneur au récipiendaire qui par son engagement bénévole soutenu au niveau social ou communautaire a contribué au mieux-être de son milieu ou à l'atteinte de la mission d'un organisme;

ATTENDU l'action bénévole soutenue de madame Bérénice Daigle-Ricard;

ATTENDU qu'il y a lieu de proposer la candidature de madame Bérénice Daigle-Ricard pour l'obtention de cette distinction en matière d'engagement bénévole soutenu au sein de notre communauté;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard Appuyé par Monsieur Michel Lambert Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE PROPOSER la candidature de madame Bérénice Daigle-Ricard pour l'obtention de la médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés;

DE TRANSMETTRE toutes les informations requises à la Table régionale de concertation des aînés de Lanaudière afin que cette proposition soit transmise au secrétaire général du Bureau du Lieutenant-gouverneur du Québec.

Adoptée

2016-01-007

5.4 Adjudication d'un contrat de remplacement du système de contrôle de ventilation/chauffage/climatisation et ses composantes au Centre administratif et communautaire

ATTENDU la vétusté et les défauts répétés du système actuel de contrôles de ventilation/chauffage/climatisation du Centre administratif et communautaire;

ATTENDU la proposition YB-1111 de la firme Ventilabec datée du 27 novembre 2015;

ATTENDU la provision aux prévisions budgétaires 2016 pour la réalisation de ces travaux;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Luc Pagé
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'OCTROYER le contrat de remplacement du système de contrôle de ventilation/chauffage/climatisation et ses composantes du Centre administratif et communautaire de Sainte-Mélanie au montant de vingt et un mille deux cent cinquante dollars (21 250 \$) plus taxes, à la firme Ventilabec, tel que décrit à la proposition YB-1111 du 27 novembre 2015;

DE POURVOIR au paiement des dépenses liées au contrat ci-haut mentionné en affectant le fonds d'administration au poste budgétaire approprié;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

2016-01-008

5.5 Avis de motion d'un règlement amendant le règlement numéro 507-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances quant à la disposition des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques

Monsieur Daniel Gravel donne un avis de motion à l'effet de présenter un règlement avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure, amendant le règlement numéro 507-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances, quant à la disposition des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques.

2016-01-009

5.6 Adoption du règlement numéro 567-2016 amendant le règlement numéro 491-2007 relatif aux délégations de pouvoirs à certains officiers municipaux de la Municipalité de Sainte-Mélanie

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie est régie par le Code municipal;

ATTENDU qu'il est nécessaire de déléguer certains pouvoirs à des officiers municipaux afin de simplifier certains actes administratifs;

ATTENDU le règlement numéro 491-2007 relatif aux délégations de pouvoirs à certains officiers municipaux de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance régulière tenue le 7 décembre 2015;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont pris connaissance du règlement numéro 567-2016 et que dispense de lecture en est donnée;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le règlement numéro 567-2016 soit et est
adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit,
savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 567-2016

**Règlement numéro 567-2016 amendant le règlement numéro 491-2007
relatif aux délégations de pouvoirs à certains officiers municipaux de la
Municipalité de Sainte-Mélanie**

Article 1

Le règlement numéro 491-2007 concernant les délégations de pouvoirs à
certains officiers municipaux de la Municipalité de Sainte-Mélanie est modifié
par l'ajout des articles suivants :

Article 5.1

*Le conseil municipal délègue au directeur général le pouvoir de
procéder à l'embauche d'employés temporaires, de remplaçants ou
de stagiaires, nécessaires aux opérations de la Municipalité. Ces
embauches sont sujettes à ratification par le conseil municipal. Ces
embauches n'ont pas pour effet de créer de postes permanents,
réguliers ou saisonniers, aux termes des politiques et ententes en
ressources humaines en vigueur.*

Article 5.2

*Dans le cadre de l'application du pouvoir délégué à l'article 5.1, le
directeur général doit transmettre au conseil, à la première séance
ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de cinq (5) jours
suivant l'embauche, un rapport d'effectifs faisant état de la liste des
personnes embauchées en indiquant leurs nom, adresse, fonction,
rémunération et période d'embauche.*

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion le 7 décembre 2015
Adoption du règlement, le 11 janvier 2016
Avis public, le 12 janvier 2016

Françoise Boudrias
Mairesse

Claude Gagné
Directeur général et
secrétaire-trésorier

2016-01-010

5.7 Approbation des prévisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie

ATTENDU

que l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie a transmis à la Municipalité de Sainte-Mélanie ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016 aux fins de les approuver;

ATTENDU

que la Société d'Habitation du Québec a approuvé, en date du 4 décembre 2015, lesdites prévisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie telles que transmises le 16 décembre 2015.

Adoptée

2016-01-011

5.8 Adjudication d'un contrat de fournitures et services professionnels – remplacement du serveur informatique

ATTENDU

la nécessité de remplacer le serveur informatique de la Municipalité pour assurer une mise à jour complète et sécuritaire des logiciels de gestion municipale;

ATTENDU

la proposition 7MSME50-151210-DH1 de la firme PG Solutions datée du 10 décembre 2015;

ATTENDU

la provision aux prévisions budgétaires 2016 pour la réalisation de ce projet;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Appuyé par Monsieur Luc Pagé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'OCTROYER le contrat de fournitures et services au montant de sept mille neuf cent quarante-trois (7 943 \$) plus taxes, à la firme PG Solutions, tel que décrit à la proposition 7MSME50-151210-DH1 de la firme PG Solutions datée du 10 décembre 2015;

DE POURVOIR au paiement des dépenses liées au contrat ci-haut mentionné en affectant le fonds d'administration au poste budgétaire approprié;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2016-01-012

6.1 Rapport du service d'urbanisme – décembre 2015

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 décembre 2015 tel que préparé par monsieur Ludovic Bouchard, inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 décembre 2015.

Adoptée

2016-01-013

6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 décembre 2015

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 17 décembre 2015, tel que préparé par monsieur Ludovic Bouchard, inspecteur en bâtiment.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Monsieur Luc Pagé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 17 décembre 2015.

Adoptée

2016-01-014

6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2015-00010 – Lots 250, 251, 252 et 253

ATTENDU

la demande de dérogation mineure numéro 2015-00010 déposée par Domaine J.N. Lajeunesse Inc., propriétaire des lots numéro 250, 251, 252 et 253 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie dont l'immeuble est situé dans la zone villégiature;

ATTENDU

que Domaine J.N. Lajeunesse Inc. a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU

que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 17 décembre 2015 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU

que la demande de dérogation mineure consiste à permettre au propriétaire de subdiviser :

- un lot d'une profondeur moyenne de 59.22 mètres alors que le règlement prévoit une profondeur moyenne de 75.00 mètres (une dérogation de 15.78 mètres) ;
- un lot d'une profondeur moyenne de 59.88 mètres alors que le règlement prévoit une profondeur moyenne de 75.00 mètres (une dérogation de 15.12 mètres) ;
- un lot d'une profondeur moyenne de 68.00 mètres alors que le règlement prévoit une profondeur moyenne de 75.00 mètres (une dérogation de 7.00 mètres).

ATTENDU

que l'article 5.5.4 du règlement de zonage numéro 228-92 prévoit que la profondeur moyenne de tout lot situé en tout ou en partie à moins de 100 mètres de la rive d'un cours d'eau et qui n'est pas desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout doit avoir une profondeur moyenne de 75 mètres;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure consiste également à permettre au propriétaire de subdiviser :

- un îlot d'une longueur de 668.08 mètres alors que le règlement prévoit que la longueur d'un îlot ne doit pas être supérieure à 600.00 mètres.

ATTENDU que l'article 5.3 du règlement de lotissement numéro 229-92 prévoit que la longueur d'un îlot ne doit pas être supérieure à 600.00 mètres;

ATTENDU que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

ATTENDU que la recommandation du CCU est d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2015-00010;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie approuve la demande de dérogation mineure numéro 2015-00010 telle que formulée.

Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

2016-01-015

7.1 Adoption du règlement numéro 566-2016 abrogeant le règlement numéro 384-99 intitulé « Règlement sur les fausses alarmes » remplacé par le règlement numéro 564-2015 relatif aux systèmes d'alarme

ATTENDU le règlement numéro 564-2015 relatif aux systèmes d'alarme adopté le 10 août 2015 par la résolution numéro 2015-08-179;

ATTENDU l'omission d'abroger le règlement numéro 384-99 lors de l'adoption du règlement numéro 564-2015;

ATTENDU que le conseil municipal désire abroger le règlement numéro 384-99 pour le remplacer par le règlement numéro 564-2015;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le règlement numéro 566-2016 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 566-2016

Adoption du règlement numéro 566-2016 abrogeant le règlement numéro 384-99 intitulé « Règlement sur les fausses alarmes » pour le remplacer par le règlement numéro 564-2015 relatif aux systèmes d'alarme

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement abroge, à toutes fins que de droit, le règlement numéro 384-99 pour le remplacer par le règlement numéro 564-2015 relatif aux systèmes d'alarme adopté le 10 août 2015 par la résolution numéro 2015-08-179.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Françoise Boudrias
Mairesse

Claude Gagné
Directeur général et
secrétaire-trésorier

08- LOISIRS ET CULTURE

2016-01-016

8.1 Reconduction du programme d'échanges d'emplois intermunicipalités pour l'exercice financier 2016

ATTENDU la résolution numéro 2015-07-149 réaffirmant l'appui du conseil municipal aux activités du Comité de Jumelage de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que le programme d'échanges d'emplois intermunicipalités est fondé sur le principe de réciprocité avec les Municipalités de Saint-Saud-Lacoussière et de Saint-Pardoux-la-Rivière (France);

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Monsieur Michel Lambert

Le vote est demandé par le conseiller, Monsieur Gilbert Perrault.

Vote contre : Monsieur Gilbert Perreault

Vote pour : Madame Marie-France Bouchard
Monsieur Martin Chaput
Monsieur Daniel Gravel
Monsieur Michel Lambert
Monsieur Luc Pagé

Et résolu à la majorité des conseillers :

DE RECONDUIRE le programme d'échanges d'emplois intermunicipalités pour l'exercice financier 2016;

DE POURVOIR au paiement des dépenses liées au projet ci-haut mentionné en affectant le fonds d'administration au poste budgétaire approprié;

DE MANDATER monsieur Martin Alarie, technicien en Loisirs et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2016-01-017

9.1 Rapport du service des Travaux publics – décembre 2015

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période finissant le 31 décembre 2015 tel que préparé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur à la voirie et réseaux publics.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Monsieur Luc Pagé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période finissant le 31 décembre 2015.

Adoptée

10- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 35.

Aucune question.

La période de questions est close à 20 h 36.

2016-01-018

12- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 h 37.

Adoptée

Françoise Boudrias
Mairesse

Claude Gagné
Directeur général
Secrétaire-trésorier